



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – INVITATION

Journée internationale des droits humains

Près de 70 000 signatures belges contre le viol seront remises à la secrétaire d'État Sarah Schlitz

Bruxelles, le 9 décembre 2021. Ce vendredi, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, des représentant·e·s d'Amnesty International et de SOS Viol remettront (à 10 h – point presse à 9 h 30) à la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, Sarah Schlitz, une [pétition](#) signée par quelque 69 000 personnes en Belgique appelant les autorités à agir contre le viol et les violences sexuelles.

En marge de cette rencontre, des militant·e·s d'Amnesty International disposeront devant le bâtiment où se situe le cabinet de la secrétaire d'État (la Tour des finances) un écran LED géant (4,48 m X 2,56 m) sur lequel sera diffusée une animation rappelant le message principal de la pétition et le nombre de personnes qui, en Belgique, l'ont signée.

Parallèlement, plusieurs militant·e·s se répartiront de part et d'autre de l'écran avec des panneaux reprenant des messages rappelant que les violences sexuelles constituent une violation des droits humains tandis que d'autres déploieront une bannière appelant la Belgique à mettre fin à ces violences. Enfin, des autocollants seront disposés sur les marches menant à la Tour des finances avec le message : « step up against sexual violence ».

« Alors que le 10 décembre continue encore à être qualifié de “Journée des droits de l'homme”, nous insistons pour rappeler que les droits des femmes, notamment les droits sexuels et reproductifs, sont aussi des droits humains. Le viol et les violences sexuelles bafouent gravement ces mêmes droits, expliquent Philippe Hensmans et Stéphanie Jacquet-Parienté, respectivement directeur de la section belge francophone d'Amnesty International et juriste à SOS Viol. Portant la voix de près de 70 000 citoyen·ne·s, nous venons transmettre à Madame Schlitz leur demande insistante de voir la Belgique protéger effectivement sa population de ce fléau que sont le viol et les violences sexuelles. »

Le Plan d'action national : un important pas en avant

Dans cette optique, le [Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025](#) (PAN) adopté il y a deux semaines a particulièrement retenu l'attention d'Amnesty International et de SOS Viol. Ce dernier est ainsi jugé comme étant un substantiel pas en avant par les deux organisations.

« Au cours de notre rencontre avec Madame Schlitz, nous insisterons sur les efforts conséquents qui ont été réalisés, notamment dans la coopération avec les organisations



spécialisées, qui ont été consultées. Nous sommes ainsi particulièrement satisfait·e·s de voir que le PAN intègre en grande partie nos principales recommandations et les exigences de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, autrement appelée Convention d'Istanbul. Ce PAN répond également aux demandes du Rapport alternatif sur la mise en œuvre par la Belgique de la Convention d'Istanbul rédigé en 2019 par la "Coalition Ensemble contre les violences", dont Amnesty International et SOS Viol font partie », indiquent Philippe Hensmans et Stéphanie Jacquet-Parienté.

Amnesty International et SOS Viol soulignent particulièrement l'approche genrée du PAN, notamment en ce qui concerne la collecte de données ; la volonté de former les acteur·rice·s de première ligne, y compris les magistrat·e·s et les policier·ère·s ; ainsi que la prise en compte du problème des violences sexuelles sur le lieu de travail. Les organisations saluent également l'attention portée à certains groupes nécessitant une attention spécifique, comme les personnes migrantes, LGBTQI+ et en situation de handicap.

Malgré les nombreux et sérieux progrès qui caractérisent ce nouveau PAN, Amnesty International et SOS Viol feront toutefois part à la secrétaire d'État d'une série de réserves importantes, notamment en ce qui concerne les budgets et les possibilités d'évaluation de l'atteinte des objectifs du PAN.

Inconnues budgétaires et manques en matière d'évaluation

En ce qui concerne la budgétisation de ce PAN, de sérieuses inconnues demeurent, notamment sur la récurrence de l'enveloppe prévue. Par ailleurs, plusieurs éléments sont manquants, comme les montants qui seront alloués à la formation des acteur·rice·s de première ligne, du suivi par les parquets, etc. et si ces derniers sont inclus ou non dans cette enveloppe globale.

« Nous allons interroger la secrétaire d'État à ce sujet, parce qu'une partie conséquente du Plan va dépendre des moyens et de la volonté politique de certain·e·s acteur·rice·s majeur·e·s, comme le ministre de la Justice, la ministre de l'Intérieur ou même les entités fédérées. Par ailleurs, la coordination entre les différentes entités fédérales et fédérées va également coûter de l'argent, et cet élément non plus ne semble pas avoir été pris en compte, précisent Philippe Hensmans et Stéphanie Jacquet-Parienté. Compte tenu des objectifs du PAN, le budget prévu pourrait donc être très insuffisant, particulièrement si cette somme porte sur les cinq années concernées par le Plan. »

Un autre point problématique relevé par Amnesty International et SOS Viol est la question de l'évaluation, qui a besoin d'être rapidement traduite en objectifs opérationnels, atteignables et mesurables. Par ailleurs, étant donné la diversité des engagements en fonction des régions et communautés, il est nécessaire de pouvoir procéder à une évaluation spécifique, impliquant les organisations de la société civile, en tenant compte des obligations globales découlant, entre autres, de la Convention d'Istanbul.



SOS VIOL

« Il est en effet essentiel que les missions de la Plateforme nationale représentative de la société civile francophone et néerlandophone soient plus détaillées afin de s'assurer que les organisations de la société civile soient à même de réaliser une évaluation claire et précise de la mise en œuvre du PAN en toute indépendance », insistent Philippe Hensmans et Stéphanie Jacquet-Parienté.

En réponse aux attentes formulées dans la pétition qui sera remise à Madame Schlitz, Amnesty International et SOS Viol appellent les autorités belges à lutter de toute urgence contre le problème des violences basées sur le genre et à remédier sans plus attendre à des situations nécessitant une réponse immédiate, comme les violences subies par les femmes sans titre de séjour ou avec un titre de séjour précaire, lesquelles ne sont protégées par aucun système de détection de violence et ne bénéficient d'aucune aide.

« Fort·e·s de ce mandat octroyé par près de 70 000 citoyen·ne·s, nous demeurerons, en collaboration avec d'autres organisations, très attentif·ve·s à la façon dont sera mis en œuvre ce PAN. Nous ne manquerons par ailleurs pas d'apporter notre soutien aux efforts qui seront déployés et d'interpeller les autorités chaque fois que ce sera nécessaire », concluent Philippe Hensmans et Stéphanie Jacquet-Parienté.

Informations pratiques

Quand ? Le vendredi 10 décembre à 9 h 30 (point presse).

Où ? Devant la Tour des finances (où se situe le cabinet de Sarah Schlitz), au 50, boulevard du Jardin botanique, à 1000 Bruxelles.

Quoi ? Des représentant·e·s d'Amnesty International et de SOS Viol remettront à la secrétaire à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, Sarah Schlitz, une pétition signée par quelque 67 500 personnes en Belgique contre le viol et les violences sexuelles. À cette occasion, un écran LED géant diffusera une animation rappelant le message principal de la pétition. Des militant·e·s d'Amnesty International déploieront parallèlement une bannière appelant la Belgique à mettre fin aux violences sexuelles tandis que d'autres porteront des panneaux rappelant que les violences sexuelles sont des violations des droits humains.

Qui ? Philippe Hensmans, directeur de la section belge francophone d'Amnesty International ; Joëlle Delmarcelle, directrice de SOS Viol.

Complément d'information

En mars 2020, Amnesty International et SOS Viol ont rendu publics les résultats d'[un sondage réalisé par l'institut Dedicated sur le viol et les violences sexuelles en Belgique](#), révélant une situation alarmante, notamment en matière de stéréotypes. Ainsi, parmi les personnes sondées, une sur deux avait été victime de violences sexuelles (47 %) ; une femme sur cinq



SOS VIOL

de viol (20 %), de même qu'un jeune sur quatre (24 %) ; une victime de violence sexuelle sur deux y avait été exposée pour la première fois avant l'âge de 19 ans (48 %) ; et seules 14 % des femmes qui avaient porté plainte pour des faits de violence sexuelle se déclaraient satisfaites de cette démarche.

Face à cette situation, Amnesty International et SOS Viol ont notamment rédigé à l'attention des autorités belges toute une série de recommandations, rassemblées dans une [pétition](#) adressée aux Ministres-Présidents des entités fédérées et au Premier ministre – que les organisations ont rencontré en [mars dernier](#) – et lancé une grande campagne dont l'objectif prioritaire est d'amener la Belgique à faire plus et mieux pour lutter contre le viol et les violences sexuelles.

Une campagne parallèle dont le but est de sensibiliser en priorité les garçons et les jeunes hommes de 15 à 25 ans à la notion de consentement, [#JDIWI](#), a également été lancée à la suite du sondage publié en mars 2020.

Pour plus d'informations ou organiser une interview, veuillez contacter :

- ***le Service presse de la section belge francophone d'Amnesty International (0483 00 15 67) ;***
- ***SOS Viol (0800 98 100 - info@sosviol.be).***